

Pourcentage d'écoles où les portfolios des langues II et III sont utilisés (année scolaire 2018-2019)

	Degrés primaire et secondaire I	Écoles professionnelles	Écoles de maturité professionnelle	Écoles de culture générale	Écoles de maturité gymnasiale
	portfolio des langues II	portfolio des langues III	portfolio des langues III	portfolio des langues III	portfolio des langues III
BE	Pas de données.	Pas de données ⁽⁵⁾ .	Pas de données ⁽⁵⁾ .	Pas de données ⁽⁵⁾ .	Pas de données ⁽⁵⁾ .
FR-fr	0% ⁽¹⁾	0%	100%	0%	0%
GE	100% ⁽²⁾	80%	100% ⁽⁷⁾	100% ⁽⁷⁾	Pas de données ⁽⁷⁾ .
JU	1% – 25%	33%	33%	0%	100% ⁽⁸⁾
NE	100% ⁽³⁾	0%	0%	0%	0%
VS	1% – 25%	Pas de données ⁽⁶⁾ .	Pas de données.	100%	Pas de données.
VD	1% – 25% ⁽⁴⁾	Pas de données.	Pas de données.	Pas de données.	Pas de données.

Remarques :

Le tableau ci-dessus présente les réponses de l'enquête CDIP-IDES à la question : « Le Portfolio des langues II / III est-il utilisé pour le degré primaire et secondaire I / écoles professionnelles / écoles de culture générale / écoles de maturité gymnasiale ? »

Les degrés de la scolarité obligatoire sont définis d'après la Convention scolaire romande.

Notes :

(1) FR-fr : Il est intégré aux nouveaux moyens d'enseignement.

(2) GE : Depuis la rentrée 2016, le classeur du Portfolio européen des langues (PEL) n'est plus distribué aux élèves en 7^e. Il reste utilisé par les élèves de la 10^e et de la 11^e année. Les activités en lien avec le PEL disponibles sur le site pédagogique cantonal et dans les moyens d'enseignement romands restent fortement encouragées.

(3) NE : Le PEL II est mis à disposition de tous les élèves et enseignants du cycle 3. Les élèves et enseignants de 5^e et de 6^e en bénéficient à titre expérimental, ainsi que dans quelques classes des années de 8 à 11.

(4) VD : En phase de test actuellement.

(5) BE : L'utilisation du portfolio des langues dépend des choix de chaque école.

(6) VS : Le canton du Valais encourage les jeunes à entreprendre leur formation (théorique et/ou pratique) dans l'autre partie linguistique du canton.

(7) GE : Le travail pédagogique a lieu en lien avec le Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer (CECR).

(8) JU : Dans l'unique école, le portfolio est utilisé partiellement et sans obligation.

Source et complément d'information : Centre d'information et de documentation de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP-IDES), [Enquête auprès des cantons 2018-2019](#) (consulté le 11.11.2019).

Réalisation du tableau : Institut de recherche et de documentation pédagogique (2019).